

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

A Montréal, on s'abonne chez E. R. Fabre, ecr, 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Lundi, 18 Septembre, 1848.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.
Chaque insertion subséquente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes 4l. la ligne.
Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.
Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franc de port, à STANISLAS DRAPEAU et Cie., Rue Ste. Famille, côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry No. 14. }

Ephémérides.

[POUR LE 18 SEPTEMBRE.]

1535. Mascarade donnée à Jacques Cartier par les sauvages de Stadaconé pour l'empêcher de monter à Hochelaga.

1759. Québec capitule aux Anglais.

1180. Mort de Louis V11 (le Jeune), quarantième roi de France, à l'âge de soixante ans.

1742. Mort, à Clermont, sur le siège épiscopal de cette ville, de Massillon, le Racine de la chair chrétienne. Il naquit en 1663.
" Mon ami, voilà un orateur, et nous ne sommes qu'à des comédiens. "

BARON.

1797. (20 JOUR COMPLEMENTAIRE AN V). Le général Hoche mort à vingt-neuf ans.
" Politique habile et grand militaire, avide de renommée, jeune et adoré des troupes, Hoche était, parmi tous les généraux du temps, le rival le plus dangereux pour Bonaparte. "

NORVINS (Histoire de Napoléon).

JOURNAL RELIGIEUX.

DE L'INFLUENCE ET DU CHRISTIANISME SUR L'ESPRIT DE FAMILLE.

(Suite et fin.)

Troisième Article.

souvent dit que si les hommes faisaient les lois, les femmes faisaient les mœurs : c'est là ce qui contribua à donner une puissance si irrésistible au christianisme sur l'esprit de famille. Lorsque nous cherchons en effet à découvrir les premiers pas qu'il fit dans le monde, nous le voyons s'adresser aux femmes et aux jeunes gens, et c'est une des accusations que Celse articule contre les chrétiens. Dans un passage de ses écrits, que nous a conservé Origène, il leur reproche de se faire devant les vieillards les pères de famille, et de réserver leurs exhortations pour les femmes et les enfants. Cela se conçoit ; ces vieillards et ces pères de famille, investis du pouvoir absolu par la loi antique, étaient profondément attachés à cette loi ; ils étaient donc prévenus contre la religion nouvelle. Les esclaves sont mieux disposés que les tyrans à entendre parler de la liberté ; c'était une des raisons qui rendait les femmes et les jeunes gens plus propres à recevoir les enseignements évangéliques. En outre, l'habitude qu'on a appelée une seconde nature, n'avait pas enfoncé si profondément ses racines dans leur cœur et dans leur esprit, et leurs idées comme leurs sentiments étaient moins courbés sous le joug des préjugés. De là

vient que le christianisme entra dans le monde par la femme et la famille. Il conduit les jeunes générations, c'est-à-dire l'avenir, et ne laisse au paganisme que le passé.

Avant d'être dans les lois, le christianisme fut donc dans les mœurs non pas, il est vrai, dans les mœurs de la société générale, mais dans les mœurs d'une société particulière, espèce de moule qui devait s'agrandir à mesure que l'Évangile ferait des progrès. Ce sont ces mœurs chrétiennes qu'il importe de peindre. Quand aux lois que suivaient les chrétiens de ces premiers âges, c'était les commandements de Dieu et les prescriptions de l'Église. L'Évangile, ce code des parfaits, était leur unique code. Ils n'avaient pas d'autres tribunaux que le tribunal de la pénitence, qui, selon la belle parole de Bossuet, justifie ceux qui s'accusent, et comme l'a si bien dit un historien, les sacrements furent les premiers actes de l'état civil de la société moderne.

Il suffit de feuilleter les écrits des premiers apologistes pour se faire une idée des mœurs de cette société nouvelle qui, couronnée de vertu et de pureté, sortait peu à peu du sein des corruptions de la société antique. " Nous avons appris, dit l'apologiste Athénagore, à ne point frapper à ne point faire de procès à ceux qui nous dépourvillent ; si on nous donne un soufflet, nous tendons l'autre joue ; si l'on nous demande notre tunique, nous offrons encore notre manteau. Selon la différence des années, nous regardons les uns comme nos enfants, les autres comme nos frères et nos sœurs ; nous honorons les personnes les plus âgées comme nos pères et nos mères. Chacun de nous, lorsqu'il prend une femme, ne se propose que d'avoir des enfants, et invite le labourer qui attend la moisson avec patience. Nous avons renoncé à vos spectacles ensanglantés, croyant qu'il n'y a guère de différence entre regarder le meurtre et le commettre. Nous tenons pour homicides les femmes qui se font avorter, et nous pensons que c'est tuer un enfant que l'exposer. "

Voilà quelques traits des mœurs nouvelles qui se manifestaient tout à coup, dans un temps où les Lesbie et les Cynthie donnaient, par un mouvement de mains, le signal de la mort du gladiateur expirant ; à une époque où l'empereur Commode regretait que le peuple romain n'eût pas une seule tête, afin de pouvoir la faire trancher d'un seul coup de glaive ; où Néron,

une lyre à la main, chantait du haut d'une tour l'incendie auquel il avait livré Rome ; où Héliogabale épousait les cochers du cirque, et reculait les bornes du vice et de la licence, qui déjà cependant n'avaient plus de bornes.

Tertullien, dans sa célèbre Apologétique, a aussi tracé un beau tableau des mœurs chrétiennes dans ces premiers âges : " Parmi les criminels que vous jugez, disait-il aux magistrats, y en a-t-il un seul qui soit chrétien ? L'innocence est pour nous une nécessité, car nous l'avons apprise de Dieu, qui est un maître accompli. On nous reproche de ne pas être de ce monde, et pourtant nous nous rencontrons avec vous, dans vos marchés, vos foires, vos bains, vos hôtelleries. Nous naviguons comme vous. Il y a pourtant des gens, je l'avoue de grand cœur, qui ont comme vous. Il y a pourtant des gens, je l'avoue de grand cœur, qui ont droit de se plaindre des chrétiens. Ce sont les traquants de courtesances, les assassins, les emprisonneurs, les magiciens, les aruspices, les devins, les astrologues. Mais n'est-ce pas quelque chose de grandement utile de savoir être inutiles à de pareilles gens ? On nous reproche d'être des factieux : est-ce donc être factieux que d'être réunis dans la même morale, dans la même espérance ? Nous formons une conjuration pour prier Dieu en commun et lire les divines Écritures. Chacun apporte quelque argent tous les mois, selon sa bonne volonté et ses moyens. Ce trésor sert à nourrir et à enterrer les pauvres, à soutenir les orphelins, les naufragés, les exilés, les condamnés aux mines ou à la prison pour la cause de Dieu. Nous nous donnons le nom de frères. Nous sommes prêts à mourir les uns pour les autres. Tout est commun entre nous, hors les femmes. Notre repas s'explique par son nom d'Agape qui signifie charité. "

Nous trouvons ainsi dans les apologétiques, dans les exhortations de cette époque, dans les actes des martyrs, la trace de mœurs nouvelles dont l'idéal n'existait nulle part avant l'avènement du christianisme. Tertullien, dans les conseils mêmes qu'il adresse aux femmes, nous fait connaître la vie des chrétiens. Renoncer au fard, aux vaines parures, ne conserver que les ornements nécessaires pour plaire à leurs maris, éviter les fêtes et les spectacles des gentils comme leurs temples, ce n'est encore là qu'une partie des prescrip-

tions que les femmes chrétiennes suivaient. Sortaient-elles, c'était pour visiter un des frères malades, assister au saint sacrifice, secourir les pauvres, écouter la parole de Dieu : ou bien encore elles se glissaient dans les prisons pour laver les pieds des saints et baiser les chaînes des martyrs. Elles évitaient les vaines délices de ce monde qui énervent les forces de l'âme ; elles se distinguaient des autres femmes par leur simplicité, dans la crainte, c'est Tertullien qui parle, que des mains accoutumées aux molles entraves des bracelets, ne trouvaient les chaînes trop dures et trop pesantes et qu'un col tout couvert d'un filet de perles et d'émeraudes, ne laissât pas de place à l'épée.

Ces derniers traits s'appliquent peut-être plus particulièrement aux temps de persécutions qui traversaient alors le christianisme ; mais voici des caractères plus généraux, et qui tiennent à son essence même. L'église, disait Tertullien, dresse le contrat du mariage chrétien, la bénédiction en devient le sceau, les anges le rapportent au Père céleste, qui le ratifie. Le mari et la femme sont deux dans la même chair ; et où il n'y a qu'une chair, il n'y a qu'un esprit. Ils prient ensemble, ils accomplissent ensemble les jeûnes : ils sont ensemble dans l'église de Dieu, ensemble ils se présentent à la Table sainte, dans les noces de l'agneau ; l'adversité, la prospérité, tout leur est commun.

C'est sous ces auspices que le mariage chrétien s'annonçait dans le monde. La femme, vous le voyez, était relevée de son long abaissement. L'axiome de la loi romaine qui considérait la mère de famille comme la sœur de ses fils, est effacé de la loi nouvelle. La dignité de la femme est retrouvée au pied de la croix où Marie-Madeleine s'était agenouillée. Le mariage ne consiste plus dans l'assujétissement de la volonté de la femme à celle de l'homme, mais dans la confusion de deux chairs en une chair, de deux esprits en un esprit, deux volontés dans une volonté, de deux prières dans une prière, de deux souffrances dans une souffrance, de deux joies dans une joie. C'est une union sainte qui a Dieu pour consécuteur et les anges pour témoins.

Aussi l'on voit les femmes manifester des vertus, une élévation et une délicatesse de sentiments ignorées de l'antiquité. Quoi de plus touchant et de plus beau que les dernières paroles de Potamiène, cette esclave d'une rare beauté, condamnée à être jetée dans une chaudière de poix bouillante, pour avoir refusé de céder à la passion de son maître ? Elle ne demande pas la vie, elle ne réclame pas même un supplice moins terrible ; si elle élève la voix, c'est pour dire au préfet Aquila qui l'a condamnée : « Par la vie de l'empereur, je vous supplie de ne pas me faire dévotiller, et de ne pas me faire exposer nue. Qu'on me descende peu à peu dans la chaudière avec mes habits. » Le mot des mères de Sparte disant à leurs fils, en leur présentant leur bouclier, de revenir ou dessous ou dessus, est un mot qui excite plus d'étonnement que d'admiration, parce qu'il est en contradiction avec les sentiments de la nature. Mais c'est de l'admiration sans mélange qu'on

éprouve pour la mère de Symphorien, lui criant du haut des murailles d'Autun, pendant qu'on le conduisait au martyre : « Mon fils Symphorien, élève ton cœur ; on ne te ravit pas aujourd'hui la vie, mon enfant, mais tu l'échanges contre une vie meilleure. » Et quand la mère d'un des quarante martyrs de Sébaste charge de ses propres mains son fils, qui a déjà subi l'épreuve de la glace et du feu, dans le tombeau qui doit le conduire au supplice, afin de tromper l'espoir de ses bourreaux qui se flattent d'obtenir de lui une rétractation, c'est encore de l'admiration que l'on éprouve. Si, chez les mères de Sparte, en effet, le sentiment patriotique étouffait le sentiment maternel, chez les mères chrétiennes dont nous venons de parler, le sentiment maternel était parfaitement d'accord avec le sentiment religieux. La mère de Symphorien ne sacrifiait la vie mortelle de son fils qu'à la certitude de son éternité bienheureuse, et celle du dernier des quarante martyrs de Sébaste ne se hâtait d'enlever son fils mourant aux dernières séductions de la terre, que pour lui assurer les délices du ciel.

Et qu'on ne croie pas que la mère chrétienne, parce qu'elle préférait l'immortalité de son fils à une vie périssable, lui montrât moins de sollicitude, quant à ces soins matériels qui sont les premiers besoins des enfants et le premier devoir des mères. Pour admettre une semblable opinion, il faudrait ignorer une des histoires les plus touchantes dont le souvenir ait été consigné dans les actes des martyrs. Perpétue, jeune femme de vingt-deux ans qui écrivit elle-même le commencement de la relation de son martyre, était d'une noble famille de Carthage ; quand elle fut mise en prison pour la foi, elle venait d'accoucher, et elle nourrissait son enfant. Elle raconte l'impression que produisirent sur elle, qui avait été accoutumée à toutes les délices de la vie, l'aspect horrible de la prison et les ténèbres qui y régnaient. Puis, avec une inexprimable tendresse et une simplicité non moins admirable, elle raconte comment, en attendant l'heure de son jugement qui devait être proche, elle s'occupait de la petite créature qu'elle venait de mettre au monde : « Les bienheureux diacres Tertius et Pomponne qui nous assistaient dit-elle, obtinrent, à prix d'argent, la permission de nous faire passer quelques heures dans un lieu plus commode de la prison. Nous sortîmes, chacun pensait à soi ; je donnais à têter à mon enfant. » Même après avoir été condamnée à être exposée aux bêtes dans le Cirque, Perpétue conserve cette sollicitude maternelle. » Hilarion prononça notre sentence, et nous condamnâ tous à être exposés aux bêtes. Nous retournâmes joyeux à la prison. Comme mon enfant avait été accoutumé à me têter et à demeurer avec moi, j'envoyai aussitôt le diacre Pomponne pour le demander à mon père : il ne voulut pas le lui remettre, et Dieu permit que l'enfant ne demandât plus la mammelle, et que mon lait ne m'incommodât plus. »

Le sentiment même que la religion nouvelle semblait devoir relâcher pour un temps, en séparant les enfants des parents par tout l'espace qui séparait les deux cultes ; la piété filiale n'était pas affaiblie ; au

contraire, elle prenait un caractère plus tendre et plus doux. La crainte, qui était l'esprit de la famille antique, faisait place au respect tempéré par l'amour, cet esprit de la loi nouvelle que le christianisme répandait partout. Nous trouvons la trace de ces sentiments nouveaux dans les paroles de Perpétue au sujet de son père : « Je sèchais de douleur, dit-elle, de voir celle que je causais. Je plaignais mon père, voyant que, de toute ma famille, il serait le seul à ne pas se réjouir de mon martyre. Comme il s'efforçait de me tirer du tribunal, Hilarion commanda qu'on l'en chassât, et il reçut un coup de baguette. Je le sentis comme si j'eusse été frappée moi-même, tant je souffris de voir mon père maltraité dans sa vieillesse. »

Vous voyez l'injustice du reproche adressé au christianisme par ceux qui l'ont accusé de fermer l'âme aux sentiments naturels, pour ne l'ouvrir qu'à une espèce d'égoïsme ascétique qui exclurait toutes les affections de la terre. Les chrétiens, sur le seuil même du cirque, sous la dent des bêtes féroces, sous le poignard du gladiateur, conservaient les nobles et saintes affections du foyer domestique : les mères restaient mères, les épouses restaient épouses, les filles restaient filles. Les liens de la famille étaient resserrés au lieu d'être rompus, et l'amour surnaturel que la religion inspire aux chrétiens pour leurs proches, venait réchauffer, de ses divines flammes, l'amour naturel qu'ils ressentaient déjà pour eux. Mais l'esprit de famille était complètement renouvelé par une magnifique création, l'épouse et la mère chrétienne, sainte et douce divinité du foyer domestique, qui s'asseyait, non plus au-dessous, mais en face du père. Le père de famille, dans sa majesté sérieuse et même un peu sévère, à quelques traits du Dieu de la Bible ; la mère chrétienne, avec une majesté plus accessible et plus tendre, nous rappelle le Dieu de l'Évangile. C'est la puissance tempérée par l'amour, et les foudres du Sinaï se changent autour de sa tête en rayons doux et purs. Elle devenait, dans la famille nouvelle, la médiatrice naturelle entre le père et les enfants ; elle rendait les prières et les vœux de ceux-ci plus puissants et plus agréables à l'oreille paternelle ; elle rendait les ordres du père plus doux sans les rendre moins sacrés. Avec le christianisme, on peut le dire, le ciel était descendu dans chaque famille chrétienne : le père c'était l'image du Christ, la mère c'était l'Église, les enfants c'étaient des citoyens de la céleste patrie, l'héritage de Jésus-Christ. La foi, l'espérance et la charité, ces trois sœurs immortelles, s'asseyaient entre le lit nuptial des époux et le berceau des enfants. C'étaient des citoyens de la céleste patrie, l'héritage de Jésus-Christ. La foi, l'espérance et la charité, ces trois sœurs immortelles, s'asseyaient entre le lit nuptial des époux et le berceau des enfants, et Dieu renouvelait sur chaque famille la bénédiction qu'il avait donnée à la première, lorsqu'il plaça Adam et Eve dans ce jardin de délices où commença l'humanité.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

Un épisode de la traite des nègres.

(Suite.)

Je me levai de dessus ma chaise, et fus rejoindre Pedro. En effet, c'était un beau spectacle que celui que nous contemplions du haut de notre nid d'aigle.... Le tonnerre grondait de cette voix terrible et majestueuse dont il est impossible de se faire une idée, à moins que l'on n'ait vécu sous l'équateur. La mer phosphorescente, illuminée par de fréquents éclairs, semblait un lac de fer en fusion.

—Regardez donc, m'écriai-je en montrant à Pedro un long sillon de flamme bleue qui s'éleva vers le ciel, quel est donc ce phénomène ?

Pedro sourit.—Ce phénomène est une bonne nouvelle, me répondit-il ; tout va bien, nous pouvons fermer la fenêtre.

Mon hôte ralluma alors notre lumière et s'assit en face de moi.

—Je prendrais volontiers à présent le verre de punch que je vous ai refusé tout-à-l'heure, me dit-il ; les yeux me brûlent d'avoir osé contempler cet océan de feu, et je ne suis pas fâché de cet entr'acte, qui me permet de jouir d'un moment de repos.

Pedro s'assit alors en face de moi, et nous commençâmes une longue diatribe contre la perfide Albion. Notre conversation, entrecoupée du reste par un grand nombre de cigarettes, dura à peu près depuis une demi-heure, quand on frappa de nouveau violemment à la porte.

—Bonjour, Pedro ! s'écria un gros petit homme tout rond, qui se précipita d'un bond au milieu de la chambre, vite un verre de lait chaud, mon garçon : je suis trempé comme un requin.

—Vous ici, Señor ! s'écria avec autant d'étonnement que de respect mon hôte Pedro.

—Eh bien ! qu'y a-t-il d'étonnant ? Est-ce une raison parce que la mer ride un peu sa surface pour croiser ses avirons ? Du reste, l'affaire....

—Silence, Señor, s'écria Pedro, il y a ici un étranger.

—Ah ! bah ! qui ça ! demanda le gros petit homme en se tournant vivement de mon côté.

Jusqu'alors je n'avais pas vu la figure du nouveau venu ; le mouvement qu'il fit me le montra en plein : je poussai un cri de surprise :

—Le Señor don Estaban N***, m'écriai-je avec étonnement.

—Tiens ! mon ami don Pablo, l'ami des nègres et l'ennemi des Anglais, s'écria à son tour don Estaban.

—Que le diable m'emporte si je m'attendais au plaisir de vous rencontrer ici.

—Ce que c'est que la vie des voyages. Don Estaban me serra alors cordialement les mains.

—Permettez-vous, cher ami, que je donne quelques ordres à Pedro, me dit-il, ensuite je serai tout au plaisir de vous voir.

Don Estaban N***, que le hasard m'avait déjà fait rencontrer dans un port du golfe du Mexique, à Tuspan, et avec lequel j'avais fait ensuite une courte traversée d'une quinzaine de jours, était un petit homme gras, joufflu, à l'air paternel et placide, toujours riant, toujours chantant, et représentant le type du bourgeois bon garçon et heureux.

A ces signes extérieures de bonté, don Estaban joignait un cœur magnifique et généreux ; il était prodigue comme un aabab, obligeant comme un jeune homme sans expérience et joueur comme un ancien traitant. Seulement, mal en eut pris à celui qui, ne voyant dans cette bonhomie que de la faiblesse, eût voulu en abuser. Fort comme Milon de Crotone et aussi agile qu'un tigre, don Estaban, quand la colère le dominait, se métamorphosait en un lion rugissant ; ses petits yeux gris, d'une fatigante fixité, s'injectaient alors de sang, et sa voix habituée au commandement, trouvait des notes rauques et sauvages à éprouver un chef de Hurons. Don Estaban, le plus célèbre négrier de la Havane, n'avait jamais eu qu'une seule révolte d'équipage à bord de son navire, lors de son premier voyage. L'épouvantable et audacieuse vengeance qu'il en tira lui fit, dès le début de sa carrière, un grand nom. Ses matelots le considéraient comme un père, et tous eussent sacrifié leur vie pour sauver la sienne ; mais cependant pas un seul d'entre eux n'eût osé le regarder en face en lui parlant.

—Vous m'avez bien compris, Pedro, n'est-ce pas ? dit don Estaban après s'être entretenu pendant quelques instants à voix basse avec mon hôte.

—Très-bien, señor.

—Eh bien ! mon garçon, à présent, à la besogne, et pas de bévuc, ou je me fâcherai.

—Ne craignez rien, capitaine, répondit le Catalan, qui jeta sur ses épaules une espèce de court manteau goudronné, prit une paire de pistolets suspendus à la muraille, et sortit aussitôt.

—A présent, à nous deux, cher don Pablo, me dit le capitaine Estaban, en accompagnant ces paroles d'un sourire doux et enfantin.— Expliquez moi donc comment vous vous trouvez ici à pareille heure.

—Je m'étais perdu à la chasse, et la tempête m'a fait chercher ici un refuge ; mais c'est plutôt moi, capitaine, qui serais en droit de m'étonner de votre rencontre...

Je vous croyais en Afrique.

—Ma foi, vous ne vous êtes trompé que de six semaines....car j'en arrive ce soir.

—Vous avez fait un bon voyage ?— Mais oui, excellent : la cargaison se porte à merveille.

—Ah ! vous avez une cargaison ?— Certes, quatre cent cinquante magnifiques noirs.

—Diable ! c'est une fort belle affaire.

—Oh ! ce n'est guère la peine de s'ex-tasier. Mon dix pour cent d'intérêt ne me donnera environ qu'un bénéfice de deux cent mille francs.

Et les croiseurs anglais vous ont-ils donné bien du mal ?—Eux ! s'écria le capitaine plissant ses lèvres en signe de dédain ; allons donc ! j'en ai abordé deux qui me faisaient des signaux de détresse, et je leur ai fourni de l'eau dont ils avaient besoin ; puis j'en ai remorqué un troisième pendant une vingtaine de lieues. Que voulez-vous, il faut bien s'entraider dans ce bas monde. Tous les hommes ne sont-ils pas frères ?

—Capitaine, vous m'étonnez énormément en parlant ainsi des anglais.

—Caramba ! je vous surprendrais bien davantage, si je vous racontais le vrai motif qui m'a fait entreprendre ce dernier voyage.

—Il y a donc une histoire dans ce voyage ?

—Je le crois bien !

Alors, capitaine, je ne vous laisse plus un moment de repos que vous ne l'ayez racontée.

—C'est une histoire très-simple et qui n'a rien que de fort ordinaire ; du reste, elle est assez triste et ne vous intéressera guère, mais permettez moi auparavant de consulter ma montre....

—N'avons-nous pas tout le temps ?

—Vous êtes charmant, cher ami. Mais voici deux heures qu'une frégate anglaise nous poursuit, et il m'a fallu toute la violence de la tempête de ce soir pour lui échapper. Les navires anglais stationnaires aux abords de la Havane sont autrement à craindre que leurs croiseurs des côtes d'Afrique.

—Pourquoi donc ?

—Parce que sur les côtes d'Afrique les becsteaks frais sont fort rares, et que chez le matelot anglais le beesteak remplace le cœur. Du reste, j'ai envoyé Pedro avec d'autres émissaires pour préparer le débarquement, et j'espère que tout sera prêt d'ici à une heure. Tenez-vous toujours à votre histoire ?

—Plus que jamais.

—Soit, mais ne vous en prenez qu'à vous si elle vous ennuie, me dit le négrier en allumant un cigare, car je vous préviens qu'elle est fort simple et qu'elle manque de complication. Je commence.

PAUL DU PLESSIS.

(A continuer.)

Citations des Journaux français.

De la mémoire et du bon sens.

Si les peuples et les gouvernants voulaient se souvenir, le gouvernement deviendrait beaucoup plus facile et les peuples plus heureux. "L'histoire est pleine de graves enseignements." disait encore il y a deux jours à la tribune l'honorable M. Buchez. Oui, l'histoire est pleine d'enseignements, mais ses enseignements sont stériles sans mémoire qui les recueille, et le bon sens la qui les applique aux faits actuels de la vie politique des nations.

Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture du rapport de la commission de l'enquête et des documents qui s'y rattachent. En effet, n'est-ce pas là toute une histoire ? L'histoire de la révolte et de l'insurrection, résumant, reproduisant jusques dans ses moyens et ses effets toutes les révoltes antérieures qui ont éclaté dans la capitale.

Et pour nous circonscrire dans un temps donné, de 1790 au 13 vendémiaire, l'insurrection à Paris ne fut-elle pas presque toujours en permanence ? Comment développait-elle ses moyens ? Les historiens contemporains nous le disent, et sauf les noms et les hommes d'aujourd'hui qui n'ont pas la valeur politique des hommes de ce temps-là, les choses sont absolument les mêmes. Voyez plutôt si l'on ne semblerait pas lire un chapitre de l'enquête, au passage suivant emprunté à M. Thiers :

"Le désordre à Paris se trouvait organisé comme un pouvoir de fait ; il avait ses clubs, ses orateurs et ses tribuns, sa police, ses généraux, ses capitaines et ses sous-officiers. On savait quel homme pouvait agiter tel faubourg, quel Mirabeau pouvait susciter le zèle dans une telle place. Combien d'insurgés produirait telle rue, et par qui l'insurrection serait conduite au combat. L'éméute avait ses contrôles, ses appels, ses revues, presque sa discipline. C'était une armée mystérieuse, mais une armée réelle. C'était une puissance partout invisible et partout présente. Un signal la dissout. Protégée par les lois, elle se cache dans l'ordre civil ; armée contre les lois, elle se rue dans les carrefours."

Voilà les faits : passons aux conséquences. Certes, la révolte a engendré chez nous bien des révolutions ; qu'a-t-elle fait de national, de durable ? Suscitée par des hommes du peuple, qu'a-t-elle jamais produit de populaire ? Accomplie par les prolétaires qu'a-t-elle jamais suscité qui pût améliorer le sort du pauvre, de l'ouvrier, des travailleurs ? La révolte n'est qu'un pouvoir destructeur ; elle ne saurait formuler une organisation quelconque ; elle arrache l'autorité de toutes les mains ; elle l'a jette

d'une main à l'autre ; elle la porte des royalistes aux constitutionnels, des constitutionnels aux Girondins, des Girondins aux Montagnards. Quel bien a-t-elle fait au pays ? quel bien aux révoltés eux-mêmes ? Lorsque le tocsin cesse d'étrayer la ville, le vainqueur retourne dans son atelier désert et tâche encore de gagner son pain à la sueur de son front.

Sans doute un chef de parti peut hériter d'une insurrection ; mais les partis travaillent pour eux ; ce qu'ils veulent, c'est le pouvoir ; dès qu'ils ont envahi ce qu'ils convoitent, le combat est fini pour eux. Ce qu'il faudrait au peuple entraîné dans la révolte, c'est une meilleure organisation politique et sociale ; des impôts allégés, un salaire plus stable, garanti par l'ordre et la sécurité générale. Ce que veulent les chefs de la révolte, c'est un changement dans le personnel du gouvernement. Voilà pourquoi dans les révolutions les hommes changent toujours, tandis que les choses restent toujours les mêmes, quand par hasard elles n'empirent point.

Il y a mieux, comme la bataille ne s'est livrée qu'à Paris, comme le parti vainqueur n'a vaincu qu'à Paris, il craint que la France n'approuve pas sa victoire : il faut donc ici, de deux choses l'une, ou que le vainqueur impose la loi au pays par des proconsuls et le régime de la terreur, comme on a essayé de le faire dans certaines circulaires, et par l'exhibition des *oiseaux de proie* ; ou bien il faut que pour se faire pardonner son triomphe, le parti vainqueur respecte tous les abus qu'il a lui-même attaqués, il faut qu'il laisse le pays tel qu'il l'a trouvé, le peuple plus souffrant qu'il ne l'était avant, parce que la panique a chassé le travail des ateliers et fait rentrer les capitaux, ainsi que nous l'avons vu depuis le 24 février. On sait dès lors qu'il est impossible à ces partis de faire le bien, puisqu'ils affermissent tous les obstacles qui s'opposent à ce que le bien se fasse.

Maintenant concluons :

Pourquoi toutes ces révolutions n'ont-elles pu affermir les pouvoirs qu'elles avaient suscités ? La raison en est simple : Chacune est l'œuvre d'une ville, le fait d'un parti ; elle s'est opérée pour briser un obstacle actuel, pour satisfaire à une terreur présente, pour assouvir une ambition prématurée. Le pays n'a jamais été consulté, sa voix n'a jamais été mise dans la balance il n'a jamais pu dire ce qu'il exigeait pour la prospérité commune. On a tout fait sans lui, quelquefois contre lui. Les partis, les ambitieux qui se choquent dans l'arène, ne veulent pas de lui. Il laisse faire, spectateur toujours souffrant, toujours pavant, toujours impassible, et toutefois rien ne sera ferme et stable que ce qu'il fera lui-même.

Voilà les grands enseignements de notre

histoire contemporaine. Et pour que ces enseignements deviennent profitables aux gouvernants et au peuple, il ne faudrait à chacun, comme nous l'avons dit en tête de cet article, que deux choses ; *De la mémoire et du bon sens.*

Le choléra vient d'éclater à Londres. On lit dans *Morning-Post*, du 19 :

"Hier, M. Wakley Coroner, a été appelé pour constater le décès de Williams Waldron âgé de 25 ans. Le chirurgien M. Kaevill, qui avait été appelé auprès du malade a déclaré que d'après la nature des substances vomies, il considérait que Waldron avait succombé à une attaque décidée de choléra."

Eglise Chrétienne Primitive.

On lit dans la Patrie :

"Nous recevons la lettre suivante :

Le journal la *Patrie* du 20 août, édition du matin, contient au chapitre des *Faits divers*, concernant le culte religieux qui se fait au faubourg Saint-Martin, 135, un article erroné et malveillant.

1^o Il est dit que ce culte est dirigé par l'abbé Ghâtel. Nous avons mission pour déclarer qu'il n'a rien de commun avec la hiérarchie, les titres, la liturgie, ni avec la personne de l'abbé Ghâtel.

2^o Il fait dater ce culte, dans ce local, de la révolution de 1848. La vérité est que ces réunions religieuses ont lieu les dimanches et les jeudis dans ce même local, sans interruption depuis 1842, avec connaissance de l'autorité qui, ne les a jamais inquiétés ;

3^o Quand au nombre de ses adhérents, nous vous certifions qu'il se compose de quelques cents familles de bons et paisibles citoyens, qui se réunissent dans ce local, lorsque leurs occupations leur permettent, pour y adorer le Dieu de l'humanité dans leur langue, et leur croyance, et y apprendre dans le Code évangélique du législateur des chrétiens, rationnellement et socialement expliqué, à pratiquer, à propager et à protéger, au besoin, les principes de *liberté, d'égalité et de fraternité*, qui sont le fondement de la religion du Christ et la devise de la République française.

Si vous désirez vous convaincre personnellement de la vérité de nos assertions, nos réunions sont publiques, et nous nous ferons un plaisir et un devoir de mettre à votre disposition notre profession de foi et notre liturgie qui sont connues des autorités et du public.

Nous attendons de votre impartialité l'insertion de cette réponse.

Paris, 21 août 1848.

Pour l'Eglise chrétienne primitive,

Au nom de la Commission ecclésiastique,

J. B. Bandelier, ministre, président :

Vavasseur, ministre, secrétaire de la Commission ecclésiastique.

Au nom du Conseil d'administration.

J. Moulin, président du Conseil d'administration ; **R. Dumonchel**, secrétaire du Conseil d'administration. "

Chronique religieuse.

On lit dans le *Giornale romano* : "Le premier jour d'août 1848 restera dans les fastes de l'Eglise catholique romaine, car ce jour là Sa Sainteté notre seigneur le pape Pie IX eut la consolation de conférer, dans sa chapelle particulière, le saint sacrement de la confirmation, et ensuite dans le saint sacrifice de la messe, d'administrer le pain eucharistique à Mme la baronne Marie-Louise de Kennerritz Næthuitz, qui prit le nom de Jeanne, comme une preuve de sa gratitude pour cette faveur souveraine. La marraine était son altesse Mme la princesse Louise de Saxe, qui, le 15 juillet dernier, avait aussi assisté à l'abjuration solennelle

de la baronne Kenneritz, faite entre les mains de Mgr. Missir, archevêque d'Irénopolis, dans la vénérable église dédiée à la très-sainte Vierge, sur la délicieuse colline de Galloro, près de l'Arrièra, où le même prélat après un discours sur la foi catholique, célébra selon le rite grec, la sainte messe qu'accompagnait une brillante musique. Cette cérémonie édifica singulièrement les nombreuses familles qui passent l'été en ces lieux charmants et tous les habitants de la contrée.

—On lit dans la même feuille : " La mémoire de St. Ignace de Loyola a été célébrée le 31 juillet, avec une grande pompe, dans les églises du collège romain, de Saint André au Quirinal et du Gesu, où la fête avait été précédée de la neuvaine accoutumée.

—La question du célibat sacerdotal prend un caractère compromettant pour la paix religieuse de l'Allemagne. Quatre individus du Palatinat, dont deux osent se dire catholiques, ont proposé à l'Assemblée nationale de Francfort l'abrogation du célibat ecclésiastique dans l'Eglise catholique d'Allemagne. L'Assemblée a repoussé cette motion par un simple ordre du jour, qui aurait dû être sévèrement motivé. Les feuilles catholiques protestent unanimement que si l'Assemblée de Francfort osait se permettre de rendre quelque loi contraire à ce point si essentiel de la discipline ecclésiastique, et si par impossible, le vicaire de l'Empire y donnait sa sanction, toute la population catholique d'Allemagne lui refuserait obéissance.

—Un prosélyte du rongiste Héribert-Rau, de Stuttgart, le curé germano-catholique Hiéronyme, de Darmstadt, demande que la cathédrale de Cologne soit ouverte aux différents cultes. Mais comme il a procédé par voie d'exclusion à l'égard de certaines religions, les journaux allemands disent avec justesse qu'il eût fallu étendre cette concession aux musulmans, aux guèbres et aux adorateurs de fétiches, sans en excepter les cannibales ; c'était le seul moyen de réunir dans une touchante fraternité tous les peuples de la terre.

—Le 15 juin dernier, le clergé du diocèse de Spire s'est réuni dans la petite ville de Keyerslatern en conférence générale, pour rédiger en commun une énergique réclamation contre les entravés de toute espèce qu'il éprouve dans l'exercice de ses fonctions de la part des autorités civiles de la Bavière rhénane. Ces remontrances adressées au roi et à son gouvernement sont aussi pleines de dignité que de fermeté de sorte que dans l'état actuel des choses, elles ne sauraient être méprisées. L'on croit que tous les autres diocèses de Bavière imiteront cette démarche du diocèse de Spire.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 18 SEPTEMBRE 1848.

Les journaux apportés par l'Europa sont arrivés ce matin : nous n'avons que le temps d'en faire les extraits suivants.

France.—Paris 31 août. Il y a eu hier à Montpellier, des troubles sérieux, et à la suite d'un engagement le préfet du département, M. Riéquier a été blessé et le capitaine de la gendarmerie a été tué.

—On assure que Caussidière a, comme son co-accusé Louis Blanc, passé à Gand la nuit du dimanche au lundi.

—Le mouvement électoral, dans les départements, à propos des élections aux conseils généraux, continue d'être significatif, dans le sens de l'ordre et de la conservation.

(Traduit de l'European Times.)

—Le gouvernement a informé les éditeurs de la Réforme, du Constitutionnel et de la Démocratie Pacifique que s'ils n'étaient pas plus réservés dans leur langage, leurs journaux seraient supprimés.

—Le procès des insurgés de mai se fera devant la cour d'Assises au commencement d'octobre. Un nouveau détachement d'insurgés de juin, comprenant 410 personnes, a été envoyé au Havre.

—Le Peuple Souverain de Lyon a été suspendu.

—Le colonel d'Hilliers est parti pour Marseille pour prendre le commandement de l'état major du corps d'armée qui doit être envoyé à Venise.

—Le ministre de la guerre a accepté les services du duc d'Elchingen, du colonel Bertin, aides-de-camp de Louis-Philippe.

Sicile.—On s'attend que la Sicile va être obligée de se soumettre au roi de Naples, ou à accepter son fils comme souverain. Le bombardement de Messine continue.

Italie.—Des lettres de Rome du 22 août, disent que le ministre du commerce interrogé sur l'évacuation de Bologne par les Autrichiens, a répondu que la déportation s'était présentée aux quartiers du général Welden et avait demandé la raison de l'invasion de Bologne, et avait solennellement protesté contre ce procédé. Le général avait répondu que par respect pour le souverain pontife, il allait immédiatement rappeler ses troupes et celles qui avaient passé le Pô.

Angleterre.—La prorogation du parlement est fixée au 5 de septembre.

Trente deux chartistes ont été arrêtés sous accusation de trahison.

Irlande.—Le mouvement insurrectionnel essentiellement supprimé ; et l'Irlande est plus tranquille qu'elle ne l'a été depuis bien des années.

Autriche.—Il paraît que l'empereur n'a pas répondu d'une manière satisfaisante à l'offre de médiation de la part de la France et à l'Angleterre. La France se prépare à la guerre. Une armée additionnelle de 100,000 hommes va se diriger vers les Alpes.

EVASION DE

MM. Louis Blanc et Caussidière.

Comme la plupart des journaux de ce matin nous avons rapporté le bruit accrédité hier dans les bureaux de l'Assemblée et dans le salon de la Paix de l'arrestation de MM. L. Blanc et Caussidière. Les détails qui ont été recueillis à ce sujet, non pas seulement par nous, mais par tous les journaux, passaient pour quasi-officiels, et c'est avec une extrême surprise que nous avons trouvé hier matin dans le Journal des Débats et dans le National la lettre suivante, apportée au bureau de ces feuilles par un ami de M. Ls. Blanc.

" Frappé, non comme coupable, c'était impossible, mais comme ennemi, par des hommes en qui les passions politiques ont fait taire tout sentiment d'équité je m'éloigne pour mieux protester contre les conséquences de l'état de siège et l'empire de la force. Je ne puis croire que la France soit d'humeur à souffrir que le cours de la justice régulière reste suspendu longtemps encore. Quand le jour des débats sera venu, je serai là.

LOUIS BLANC."

26 août 1848.

La Gazette des Tribunaux de son côté, contenait hier la note qu'on va lire et qui a été insérée en partie dans un grand nombre d'exemplaires de notre dernier numéro :

" Ce matin, en vertu d'un réquisitoire de M. Pinard, procureur de la république, deux mandats d'amener ont été lancés par M. Bertrand, juge d'instruction, contre MM. Louis Blanc et Caussidière.

" Des commissaires de police et leurs agents, chargés de mettre ces mandats à exécution, se sont immédiatement transportés au domicile de M. Caussidière, avenue Sainte-Marie, cité Beaujon, rue Constantin, 26, et au domicile de M. Louis Blanc, rue Neuve Vivienne, 57.

" MM. Caussidière et Louis Blanc n'ont été trouvés ni l'un ni l'autre. Ils avaient quitté leur domicile vendredi à sept heures du soir et n'y avaient pas reparu depuis.

" M. Bertrand, juge d'instruction, a procédé, en présence de M. le procureur de la république, à une perquisition dans l'appartement de M. Caussidière et dans celui de M. Louis Blanc.

" Les papiers saisis chez M. Caussidière ont été transportés au greffe.

" Le bureau de M. Louis Blanc a été mis sous les scellés.

" Ce soir, à onze heures, les mandats d'amener n'avaient pu encore recevoir leur exécution."

On nous communique cet après-midi les renseignements que voici :

" MM. Louis Blanc et Caussidière devaient d'abord être arrêtés à l'Assemblée, mais M. le général Cavaignac ne voulut pas que cette arrestation fût faite dans le sanctuaire même de la législature.

" On reçut l'ordre de ne les arrêter qu'à domicile. Mais MM. Louis Blanc et Caussidière ne se rendèrent pas chez eux. La police est cependant dans la confiance du lieu de leur retraite, et si l'arrestation n'a pas eu lieu jusqu'à présent, c'est que les deux représentants poursuivis ont promis de se constituer prisonniers aujourd'hui même."

Voici enfin ce que nous lisons dans un journal du matin :

" La nuit dernière pendant que la chambre procédait à l'un des scrutins, on a remarqué M. Caussidière se tenant auprès du banc du général Cavaignac, et causant avec lui dans une attitude fort calme. Quelques instants avant, M. Louis Blanc s'était également approché du président du conseil, et avait eu avec lui une conversation qui paraissait fort animée. M. Louis Blanc semblait en proie à une vive agitation, à laquelle M. Cavaignac opposait une attitude calme et impassible."

On lisait hier soir dans la Patrie :

" Ce soir, à cinq heures, les renseignements suivants nous parviennent :

" La vérité est que, dans la matinée de samedi, des agents de la justice, porteurs de mandats d'amener, se sont présentés chez MM. Louis Blanc et Caussidière ; mais ces messieurs n'ont pas été trouvés à leur domicile.

"Aujourd'hui, à deux heures, les mandats d'amener n'avaient pas reçu leur exécution, et l'on ignorait entièrement la retraite qu'avaient choisie les deux accusés. Seulement on savait que si leur intention est d'échapper aux rigueurs de la détention préventive, ils sont résolus à se présenter à la justice, aussitôt qu'elle devra procéder au jugement."

On lit dans le *Spectateur républicain*, qui garantit cette nouvelle :

"Après la séance, M. Louis Blanc, accompagné d'un ami, est monté dans une voiture de place et s'est fait conduire directement à Saint-Denis, où il est arrivé à sept heures et demie. Le convoi pour Bruxelles venait de passer, et M. Louis Blanc a dû attendre pendant deux heures le prochain départ. A l'arrivée des wagons, il s'est séparé de son ami, et il est parti pour la Belgique, dans l'unique but de se soustraire aux rigueurs de la prison préventive."

Un nouveau journal, le *Peuple français*, est envoyé aux abonnés de la *Gazette de France*, suspendue, comme on sait, par un arrêté du pouvoir exécutif. C'est ici l'occasion d'exprimer nos regrets de voir frappé d'interdit le plus ancien journal qui soit en France, celui-là même qui s'est tant recommandé auprès des hommes honnêtes et religieux pour ses doctrines politiques et morales.—*Villes et Campagnes.*

La corporation de Québec a décidé à sa dernière séance de placer les lanternes pour le gaz à une distance de 100 pieds les unes des autres et de prolonger la ligne de la rue St. Jean jusqu'à la nouvelle église du faubourg St. Jean.

On dit que le Docteur Latérière a été de nouveau élu membre pour le Saguenay sans opposition.

Finances anglaises.—Les dépenses de l'année courante excèdent la recette de £2,000,000. Pour combler ce déficit on va faire de l'économie.

A la suite d'une contestation survenue entre deux personnes, du quartier Champlain, une d'elles a fait sauter la cervelle de l'autre samedi dernier. La police s'est emparé du coupable.

Vendons quand même !

Dans la crise où se trouve le commerce actuellement, il ne faut pas s'étonner qu'on s'efforce de vendre de toutes manières. Voici un nouveau genre de vente. Une barge est partie de Montréal chargée de marchandises sèches, d'épicerie, de feronnerie, de papeterie, de livres, en un mot, d'un véritable assortiment de magasin de village, pour Cornwall en arrêtant dans toutes les paroisses qui se rencontrent sur le chemin. Il paraît que ces marchands marins font assez leur affaires.

Il vient de se construire un nouveau steamer qui doit faire le trajet entre Montréal et Sorel. On s'accorde à vanter l'architecture de ce bateau qui porte le nom de JACQUES CARTIER, et qu'on doit au capitaine Sincennes.

Il s'est tenu à Bytown une assemblée pour la colonisation des Townships par des Canadiens-Français sous la présidence de Mgr Guigues.

Le gouvernement accorde des terres de 50 arpents aux habitants qui voudraient s'établir dans les Townships nouvellement mesurés près de l'Ottawa et de la rivière Madagaska.

Un bureau de poste a été établi à Renfrew, M. G. Ross, en a été nommé le maître.

Hier, vers deux heures le feu fut aperçu dans la boutique de meubles de M. Paradis, au faubourg St. Valier : heureusement qu'on parvint à l'éteindre presque aussitôt.

La Corporation de Montréal poursuit la compagnie du Gaz à cause du pauvre état dans lequel celle-ci a mis les chemins.

L'honorable R. E. Caron, qui était parti il y a quelque temps, pour le siège du gouvernement, est aussi de retour.

La Famille des Bourbons.

Les dernières nouvelles que nous recevons de France, nous font craindre beaucoup pour la paix de ce pays. Voici un extrait que nous empruntons à la *Correspondance Parisienne du Courrier des Etats-Unis*, écrite par M. Gaillardet :—

"Le bruit s'est répandu que, par suite du retour d'un grand nombre d'esprits éminents à ces idées de réorganisation politique, que je vous transmets, sans vouloir les juger ici, un rapprochement avait eu lieu entre les branches aînée et cadette de la famille des Bourbons, et qu'elles avaient résolu d'unir leurs efforts pour replacer le duc de Bordeaux sur le trône de ses pères, à la condition par lui d'adopter le jeune comte de Paris pour son héritier direct et immédiat, lors même que le duc de Bordeaux viendrait à avoir des enfants mâles, issus de son union, qui jusqu'à présent a été stérile. J'ai peine à croire que le duc de Bordeaux ait consenti à une pareille exhérédation de la descendance, exhérédation qui serait entachée de nullité légale, s'il lui vient un enfant mâle, et qui serait inutile, s'il ne lui en survient pas, car, dans ce cas le jeune comte de Paris serait de droit et légitimement héritier de son trône. Mais, si j'en crois une personne récemment arrivée d'Angleterre, où elle a vécu dans l'intimité de la famille d'Orléans, la négociation est réelle et le rapprochement accompli. Seulement les deux familles ont résolu d'attendre les événements, sans rien faire pour en précipiter le cours. Elles se garderont de conspirer, ne voulant rien devoir qu'à la spontanéité de la France, et pensant que les faits conspireront assez en leur faveur."

➔ C'est par erreur que nous avons mis "suite et fin" en tête du 2d article sur *l'Influence du Christianisme*; nous ne le terminons qu'aujourd'hui, sûr que nos lecteurs le verront avec plaisir.

Nous voyons par la *Gazette de Québec* que les incendies font du ravage dans les Etats-Unis par le temps qui court.

Quatre incendies se sont déclarés, il y a huit jours, dans la même nuit et à peu près à la même heure à Boston dans des édifices considérables parmi lesquels il faut remarquer la nouvelle Cathédrale catholique qui a été presque détruite. Cette église coûtait \$70,000 et était assurée pour \$50,000. Le lendemain qui était un vendredi un autre incendie éclata à Boston.

Une maison fut brûlée à Potland la veille. Un moulin à scier pour la valeur de \$7000.

Trois autres feux ont eu lieu à Newark, [New Jersey], à Otisville et à Albany à peu près dans le même temps.

Accident.—Un accident déplorable vient d'avoir lieu à New-York. La foule était réunie pour être témoin de la bénédiction de la pierre angulaire d'une nouvelle église catholique, à New-York, lorsque le plancher de l'église sur lequel se trouvaient de 7 à 800 personnes, s'écroula et la foule tomba dans la cave. On peut juger du tumulte. Grand nombre de personnes ont été blessées dont plusieurs de manière à faire craindre pour leur vie. On ne voit pas cependant que quelqu'un soit mort sur le champ.

Il y a eu à Montréal une exhibition d'Horticulture, à laquelle a assisté la compagnie la plus fashionable de Montréal, Son Excellence et la comtesse d'Elgin y étaient présents.

On dit que plusieurs maisons de commerce de cette ville se proposent d'acheter une grande quantité de grains pour l'exportation de cet automne. L'avoine surtout a la préférence. Nos commerçants la font acheter pour la convertir en farine et l'expédier immédiatement en Irlande, afin d'y remplacer les patates qui ont complètement manqué.—(Minerve.)

Papier-monnaie du Canada.—Nous lisons dans le *Détroit Advertiser* :—

"L'acte prohibant la circulation des billets des banques du Canada, dans cet état, (Michigan) sera en force le 2me jour de Décembre prochain; après quoi personne ne pourra en aucune manière faire circuler comme papier-monnaie, les billets du Canada sous peine de perdre trois fois la valeur nominale de tels billets, devant être recouvrée au nom et pour l'usage de toute personne qui poursuivra pour le dit argent.

Nous avons un mot à dire par rapport à cette disposition singulière et injuste. Et d'abord, la disposition de l'amende en faveur du dénonciateur est clairement une violation de la constitution de l'état, [Art. X sec. 4.] qui destine toutes les amendes pour des infractions aux lois de l'état, à l'usage exclusif des bibliothèques de ville. Ensuite, l'acte lui-même est assurément prohibé par la constitution des Etats-Unis. Les billets du Canada sont autant des articles de commerce que les bois ou les bestiaux du Canada. Les puissants Locofocos peuvent-ils empêcher la vente ou la délivrance de

ces derniers articles ? Peuvent-ils imposer des restrictions et prohibitions qui n'appartiennent qu'au congrès, en vertu du pouvoir commercial?... Quel intérêt peut avoir le peuple du Michigan à rejeter l'argent du Canada ? La loi est nulle, nous n'hésitons pas à assurer nos lecteurs qu'il en sera décidé ainsi par les cours." *Minu.*

UN OURAGAN. — Lundi dernier, après midi, la paroisse de St. Rémi a été la victime des désastres que fait toujours l'ouragan, dans sa course furieuse. Une maison et plusieurs granges ont été renversées par la tempête ; personne, heureusement, n'a été tué ni blessé. La violence de l'orage était telle qu'elle a déraciné un orme d'un volume considérable et l'a transporté à une petite distance. Un cheval a été renversé avec sa voiture à laquelle il était attelé. L'an dernier, un pareil ouragan avait exercé ses ravages à St. Rémi et à St. Edouard. Nous espérons que la charité proverbiale de nos habitants saura réparer les désastres du fléau, en soulageant ceux d'entre eux qui en ont été les victimes. (*Avenir.*)

ÉCOLE DE SOURDS-MUETS. — Encore un de ces bienfaits du clergé que nous avons si souvent le plaisir d'enregistrer. On nous informe qu'une école de Sourds-Muets va être fondée sous peu, à Montréal, par notre clergé catholique. Le curé de St. Charles, M. Lagorce, serait le directeur de cet établissement. Il était digne de notre clergé, d'accorder enfin le bienfait de l'éducation à ces infortunés, forcés jusqu'à présent de demeurer dans l'ignorance. Nous en parlerons de nouveau prochainement. — *Idem.*

Bulletin Commercial.

Marché à Bois.

LIVERPOOL, 1 Sept. 1848.

MADRIERS, de Québec,
Pin jaune, 1^{re} qual. £13 10 à £14 10s.
" 2^e " " 10 0 à 10 10s.
" 3^e " " 8 0 à 9 0.

LONDRES 1 SEPTEMBRE.

MADRIERS, de Québec,
Épinette, 1^{re} qual. £16 0 0
" 2^e " " 14 0 0

Nominations.

La Gazette du Canada de Samedi publie les nominations suivantes
L'Honorable R. B. SULLIVAN, juge de la cour du Banc de la Reine du Haut-Canada.
L'Honorable JAMES LESLIE, Secrétaire Provincial.
L'Honorable WILLIAM HAMILTON MERRITT, Président du Conseil Exécutif.

VENTES PAR ENCAN.

25 tierces de sucre, quai de la reine, mardi, 19, à 11 heures.
Cuir anglais endommagé, liqueurs, rum, vitres, chez Beswick & Mitchell, demain, le 19.

NAISSANCE.

Le 13, à Trois-Rivières, la dame de R. Kimber, écuycr., a mis au monde une fille.

MARIAGE.

Le 12, à Québec, M. Ed. Dugal, à Demoiselle Eléonore Bouré, fille de M. Pierre Bouré.
A Longueuil, le 12 du courant, par Messire M. Brossard, curé du lieu, M. Edouard-Dontail Gauthier, marchand-tailleur de Montréal, à Dlle, Adélaïde-Aurélie Lasseraye, fille aînée de Chas. H. Lessiserye, Ecr., notaire.

DÉCÈS.

Le 13, à Montréal, Jos. Workman, écr., à 89 ans.
A Québec, le 14 à l'âge de 48 ans Dame Elisabeth Shunff, veuve de feu John P. Johnson, écuycr.
A Montréal le 9, Henry William, enfant de M. F. Leste. Ecr., âge de 12 mois et cinq jours.

AVIS.

AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions seront reçues au bureau du sousigné jusqu'au 19 courant pour la maçonnerie et charpenterie d'une maison en briques à deux étages pour être construit en la Paroisse St. Roch de Québec.

P. GAUVREAU,
Architecte.
d'Aguillon.

Québec, 13 sept. 1848.

LE Répertoire National,

OU
RECUEIL
DE

LITTÉRATURE CANADIENNE.

Le Répertoire National formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada, en deux volumes de 384 pages chaque. Prix \$2 par volume ou \$4 pour l'ouvrage. Le premier volume est maintenant terminé. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉSINA, agent.

Québec, 15 Sept. 1858.

Daguerréotype pour tous.

SEULEMENT 7s. 6d. CHAQUE!

Le sousigné, voulant laisser Québec dans quelques jours, se propose de tirer des portraits, dans son plus beau style, pour moitié du prix ordinaire, comme le vrai et seul moyen de rencontrer les temps actuels. Les personnes désireuses de profiter de cette occasion qui ne se présentera pas de nouveau, sont priées de s'adresser immédiatement à G. W. ELLISSON.

Bâtisses de Wolf, rue St. Jean, 4 portes de la rue du Palais.
Québec, 13 sept. 1848.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.
J. CREMAZIE,
AVOCAT.

Québec, 6 Septembre 1848.

A VENDRE.

Un grand bateau à deux mats presque neuf, avec voiles, chaînes, ancre et pour les particularités s'adresser à
JOHN VANDERHEYDEN, Ecr.
Rue St. Paul.
Québec, 6 Septembre, 1848.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.



LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.

No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES

TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de M^{re}. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'ancien Couvent :

N. B. — Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,
Québec, 17 juillet 1848. Secrétaire.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai lois.

Balats Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.
Québec, 28 juin 1848.

BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON
Québec, 26 mai, 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les repas compris.

H. E. SCOTT.
Québec, 16 août, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à détrois dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Dr. GIROUX,
APOTHAICARE,

à transporté son établissement au
No. 2, Sous La Fabrique.
vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

FROMAGE DE GRUYERES.

Les Soussignés viennent de recevoir par le *John & Eléonore* de Bordeaux; quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.
Québec, 16 juin 1848.

Institut Canadien
DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,
J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11^e février, 1848. } le l'Inst. Canadien.

Premier arrivage d'Europe,
Viâ le Havre et New-Yorket. l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

Les soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

—AUSSI—

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

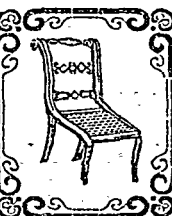
Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfossez,
ST. ROC,
Quebec.



THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfossez
ST. ROC,
Quebec.

A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix;

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc.

qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,
ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Corlonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REÇOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS.
AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Établissement de Marchandises sèches, rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.